



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 25 juillet 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics et à Monsieur le ministre de la Sécurité intérieure.

Selon une enquête récente de l'Agence wallonne de la Sécurité routière, un conducteur sur quatre aurait comme dangereuse habitude de coller au véhicule qui le précède. Ceci soit pour pousser le conducteur qui le précède à accélérer ou à se rabattre soit pour empêcher quelqu'un de s'insérer devant lui.

Or, ces comportements peuvent mener à des accidents graves ou du moins effrayer ou détourner l'attention des conducteurs visés par ces attaques.

Dès lors, nous aimerions savoir des ministres concernés :

- Existe-t-il des enquêtes comparables au Luxembourg ?
- Combien d'accidents sont dus au non-respect des distances de sécurité surtout sur les autoroutes ?
- Ya-t-il des contrôles réguliers concernant ce phénomène irresponsable et dangereux ?
- Combien de procès-verbaux y relatifs ont été dressés ces dernières années ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député

Dan Biancalana  
Député